



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2025

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

Délibération n°2025-10

15 AVR. 2025

Thème : BUDGET ET FINANCES 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Objet : Fixation des taux des taxes directes locales 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatre du mois d'avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 mars 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Pouvoirs : 6 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Caroline MASPER, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Jean- Michel GRES, conseiller municipal ; Charles DANNAUD, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Lisa MARCEL, conseillère municipale ; Adrien NIMSGERN, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Michel DALMASSO
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT
M. Fabien JOURDAN conseiller municipal donne procuration à Mme Karima COEURET
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Michel CHAPUIS, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Fabien JOURDAN, Geoffroy GONZALEZ

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2025,

CONSIDERANT l'état fiscal n°1259 de notification des taxes directes locales,

VU que la réforme de la taxe d'habitation est arrivée à son terme et que par conséquent, les communes peuvent à nouveau voter un taux de THRS (taxe habitation sur les résidences secondaires),

ATTENDU que le conseil municipal doit se prononcer, préalablement au vote du budget sur le taux des 3 taxes directes locales applicables au titre de l'exercice 2025,

CONSIDERANT la proposition de fixation des taux suivante :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX PROPOSES SUR 2025
Taxe foncière sur propriétés bâties	52,28 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	85,79 %
Taxe habitation (résidences secondaires)	15,93 %

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'approuver la fixation des taux des taxes directes locales pour l'année 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 22
CONTRE : 7 (C. DANNAUD,
G. GONZALEZ (pouvoir à
L. PRUNET), JM. GRES,
L. MARCEL, ANIMSGERN,
L. PRUNET)
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le :



COMMUNE : 088 FORCALQUIER
ARRONDISSEMENT : 04 FORCALQUIER
TRÉSORERIE OU SGC : SGC FORCALQUIER

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	7 545 126	52,28	123,53	7 727 000	4 039 676	59,28	4 039 676
Taxe foncière non bâties (TFNB)	98 582	85,79	164,37	99 500	85 361	85,79	85 361
Taxe d'habitation (TH)	2 246 056	15,93	53,59	1 876 200	298 879	15,93	298 879
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				4 239 916	4 239 916	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle 8 (6 décimales)	9 Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 4 423 916 = 1,000 000		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)	4 423 916		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case ☐

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	24 262			96 720	0	0	-123 907	-2 925

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
		-2 925		

RECEU
DE LA PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
15 AVR. 2025
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le 17 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
STEPHANE DURAND

Le 15 AVR. 2025
Pour la Commune de Forcalquier

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 088 FORCALQUIER
ARRONDISSEMENT : 04 FORCALQUIER
TRÉSORERIE OU SGC : SGC FORCALQUIER

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2025

IV - Informations complémentaires

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	6 802	b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	74 101	d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	7 318	e. Centrales géothermiques	
		f. Transformateurs électriques	
		g. Stations radioélectriques	
		h. Installations gazières et autres	
		i. Taxe sur les pylônes	24 262
Taxe foncière non bâtie		5. RÉFORMES FISCALES	
Taxe d'habitation :		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
b. Mayotte	>>>	c. Coefficient correcteur	0,969880
Cotisation foncière des entreprises :		d. Taux FB commune 2020	31,58
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	e. Taux FB département 2020	20,70
b. Base minimum			
c. Locaux industriels			
d. Autres allocations			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
	national 11 départemental 12	a. National	>>>
		b. Communal	>>>
		Taux maximum :	
		a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
		b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
		Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
		33,97	